

 	<i>Demande d'autorisation/dérogation défrichement/EIP/EERM</i>	Juin 2020	
	<i>Addendum sur le périmètre de régularisation</i>	Page 1 sur 2	

Le 26/06/2020

Objet : Addendum Modification périmètre de régularisation de défrichement au titre du Code de l'Environnement

Madame,

Suite à l'éboulement survenu sur notre carrière du col de Tonghoué, en date du 25/02/2020 et dans l'objectif de travailler en sécurité et de pouvoir poursuivre l'activité de la carrière, nous souhaitons modifier notre périmètre de régularisation de défrichement mentionné dans le dossier de régularisation complété qui vous a été transmis en date du 07/05/2020.

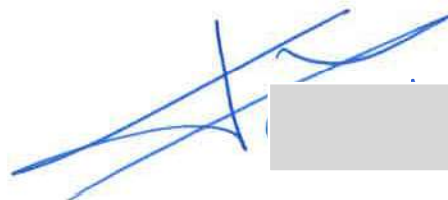
Ce nouveau périmètre de régularisation intégrera dorénavant une partie sud de notre carrière :

- Ainsi, le nouveau périmètre à prendre en compte pour la demande de régularisation au titre du Code de l'Environnement correspond au périmètre d'origine, plus l'extension ouest autorisée par le contrat de forage de 2010 et cette nouvelle zone sud inférieure à 1 ha (~0,79 ha). En pièce jointe, vous trouverez le nouveau plan de régularisation (+ format SIG),
- La zone, fortement anthropisée, est composée d'une formation végétale essentiellement de fourrés dégradés et ne comporte pas d'écosystème à enjeux,
- Les mesures compensatoires sont, par conséquent, idem à celles mentionnées dans le dossier de régularisation.

En vous remerciant de tenir compte de ce changement de périmètre pour l'instruction de notre dossier de régularisation au titre du Code de l'Environnement.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information en relation avec cet addendum et nous vous prions d'agréer, Madame l'expression de nos salutations les meilleures.

A2EP Géosolutions – NORDA-STELO
Chargée d'Affaires d'Affaire

Plan de localisation du périmètre de régularisation

